

INTRODUCTION à la CONFERENCE de PRESSE du 15 février 2016

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Au nom du **Collectif NON AU GAZ DE SCHISTE MONTELMAR-DRÔME_Sud**, nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à notre invitation pour ce point presse.

Nous ne reviendrons pas en détail, sauf si vous le souhaitez, sur les informations déjà largement diffusées concernant le **PERMIS de MONTELMAR**, sa genèse en mars 2010, son abrogation en septembre 2011, et sa réattribution toute récente le 28 janvier 2016, si ce n'est pour préciser un point qui nous semble important : trop de nos concitoyens situent le périmètre du permis TOTAL en fonction de son patronyme. Or celui-ci – est-ce volontaire – cache l'importance de ce périmètre, puisque ce permis démarre au nord au niveau d'une ligne qui passe au-dessus de La Voulte en Ardèche et de Livron en Drôme, pour descendre au plus bas juste en limite nord de la communauté urbaine de Montpellier. Il concerne donc, pour la **Drôme, 40 communes**, et à peu près **autant en Ardèche**, et bien sûr touche largement les départements du Gard et de l'Hérault. Il est vrai que **4 327 km²**, ce n'est pas toujours facile à visualiser (toute la Drôme, c'est 6 500 km², l'Ardèche 5 500 !)

Nous voulons plutôt insister aujourd'hui sur **le sens des revendications de la coordination** des collectifs locaux et départementaux à l'origine du **grand rassemblement de BARJAC, le 28 février prochain**, tels qu'exprimés dans l'appel à mobilisation dont nous vous avons communiqué copie.

En effet, pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui, plus de 4 ans après l'abrogation du permis TOTAL par le gouvernement Fillon en septembre 2011 ?

Et bien tout simplement à cause du **manque de courage de tous nos dirigeants successifs**, si l'on s'interdit de mettre en cause leur duplicité pour ne pas risquer des poursuites en diffamation.

En octobre 2011, déjà en campagne pour la présidentielle de 2012, le Président **SARKOZY** est venu à Alès¹ pour déclarer : « **qu'il n'y aura pas d'exploitation de gaz de schiste par fracturation hydraulique dans ce territoire d'exception** ». **Mensonge** flagrant, car si les trois permis de Montélimar, Villeneuve de Berg et Nant venaient bien de faire l'objet d'une abrogation, il restait sur le Gard et le sud Ardèche **trois permis** (Navacelles, Bassin d'Alès et Plaine d'Alès) en vigueur, trois permis dont nul ne pouvait affirmer sans rire qu'ils ne concernaient pas les **hydrocarbures de roche-mère**, le Pétrole ou Gaz de Schiste pour simplifier, et donc **nécessiteraient de mettre en œuvre la fracturation hydraulique, seule technique disponible**, n'en déplaisent aux apprentis sorciers de la stimulation électrique ou autres supercheries telle la fracturation au fluoropropane !

Aujourd'hui, il y a donc au moins, si l'on se limite à notre proche **région, quatre permis de recherche de gaz de schiste non abrogés**, même si, de par le jeu d'une réglementation très subtile pour le citoyen peu averti, ils sont aujourd'hui **périmés**, mais peuvent faire l'objet d'une **décision de prolongation**.

Nous exigeons donc aujourd'hui que le permis de Montélimar, périmé depuis mars 2015, ne soit pas réactivé malgré sa mise en veille pendant 3 ans du fait de son abrogation temporaire. **Nous exigeons aussi que les 3 permis gardéchois ne soient pas prolongés.**

De même nous demandons que les 133 nouvelles demandes de permis enregistrées² par le MEDDE à fin 2015 fassent l'objet d'un rejet, ce qui permettrait pour une fois au « politique » de mettre en adéquation ses actes avec ses déclarations (Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – MEDDE - devant l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2016³).

Toujours pour rappeler au politique ses engagements, nous demandons au pouvoir socialiste en charge de affaires aujourd'hui d'adopter **une loi claire qui mette définitivement fin à l'illusoire utopie du gaz de schiste en France**, comme ses députés, alors dans l'opposition, s'y étaient engagés en juillet 2010

¹ <http://www.objectifgard.com/2011/10/04/compte-rendu-de-la-visite-de-nicolas-sarkozy-a-ales-ce-mardi-04-octobre-2011/>

² http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Bull-beph_11_2015.pdf

³ <http://www.amisdelaterre.org/Exploitation-des-hydrocarbures.html>

lorsqu'ils ont, à juste raison, refusé d'adopter **la loi JACOB** qui, nous le savions tous, ne réglerait rien. Car si cette loi semble interdire l'utilisation de la fracturation hydraulique, comme elle ne la définit pas et laisse ouverte la porte à des expérimentations, elle **ne règle effectivement rien**. TOTAL a su jouer malicieusement de ces subtilités que n'a pas voulu comprendre ou utiliser le suisse-vaudois SCHUEPBACH pour son permis de Villeneuve-de-Berg.

Aujourd'hui, seule une loi claire, interdisant non seulement la fracturation hydraulique mais aussi toute recherche et exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur notre territoire, réglera le problème, en cohérence avec les engagements de réduire nos émissions (LTE⁴, COP21)

Pour cela, il semble qu'il faille du courage que seuls quelques élus nationaux des territoires directement touchés semblent encore avoir, comme les députés BUIS et TERRASSE en Ardèche, soutenus en cela par **les nombreux maires ardéchois regroupés dans un collectif des élus contre le gaz de schiste**. Il en est de même dans le Gard.

Hélas, en tant que collectif drômois, nous ne pouvons que déplorer l'attitude incertaine des élus nationaux de notre département qui semblent croire encore à la ruée vers l'or noir, et le **manque de visibilité de l'engagement des élus locaux** soucieux de l'avenir de leurs communes. C'est pourquoi dès **le 29 janvier, notre collectif a adressé un courrier aux maires des 40 communes drômoises** situées dans l'emprise du permis de Montélimar pour les inviter à s'engager au côté de leurs concitoyens qui rejettent massivement les projets désastreux des foreurs, en créant un **collectif des élus drômois contre le gaz de schiste** – élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux - ouvert à tous, sans exclusive partisane. **Un espoir** : tout récemment, **Espeluche** et **Malataverne** ont répondu à notre appel.

Nous attirons également l'attention de chacune et chacun sur les conséquences que pourrait avoir, sur ce dossier particulier des hydrocarbures non conventionnels comme sur beaucoup d'autres, **l'adoption des projets de traités de libre-échange transatlantiques TAFTA et CETA** actuellement en cours de négociation entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Une fois adoptés, ces traités **permettraient à des multinationales de contester toute réglementation nationale** limitant leur soif de profits, comme par exemple l'interdiction d'exploiter notre sous-sol, et de faire arbitrer les différends non pas par la justice normale - devant tenir compte des dommages à l'environnement, à la santé - mais par **des tribunaux d'arbitrage**⁵ - ne raisonnant qu'en matière de manque à gagner - à l'image de l'arbitrage de célèbre mémoire entre Bernard TAPIE et l'état français, ou plus récemment la demande de TransCanada⁶ qui réclame 15 Mrds de dollars à l'état américain pour refus de laisser passer un oléoduc pour transporter des hydrocarbures bitumineux depuis l'Alberta vers le Golfe du Mexique !

C'est pour soutenir ces revendications que nous invitons les Drômois, et plus largement tous ceux qui se sentent concernés, à participer au GRAND RASSEMBLEMENT CITOYEN contre le Pétrole et le Gaz de Schiste de BARJAC le 28 février prochain.

Rassemblement pour lequel notre collectif a mis en place l'organisation de **transports collectifs au départ de Valence, Livron, Montélimar**, comme indiqué sur notre site :

www.nonaugazdeschistedrome.org ainsi que sur les documents diffusés et distribués ces derniers jours.

Nous vous remercions pour votre attention et sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

Collectif NON AU GAZ DE SCHISTE MONTE LIMAR-DROME_Sud - Association loi de 1901 n° W 262002571
c/O M.Claude Gras, 2 route d'Espeluche, 26200 MONTE LIMAR nonaugazdeschistemontelimar@gmail.com

contact@nonaugazdeschistedrome.org

www.nonaugazdeschistedrome.org

⁴ Loi de Transition Énergétique promulguée en juillet 2015

⁵ <http://reporterre.net/Ces-merveilleux-traites-qui>

⁶ <https://stoptafta.wordpress.com/category/accord-alena-usa-canada-mexique/>